

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00275
Numéro SIREN : 400 358 974
Nom ou dénomination : SUD CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014977

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

14577

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL SUD CONTROLE		67 Avenue I & F JOLIOT CURIE ZI TOULON EST - LA BASTIDE VER 83130 LA GARDE	
SIRET	4 0 0 3 5 8 9 7 4 0 0 0 2 2	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B. ACTIVITE

Activités exercées: Contrôle sécurité électrique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	24 289	Déficit
--------------------------	--------	--	-----------------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147		Copie conforme à l'original <i>[Signature]</i> Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Centre de Gestion Agréé du Var rue Lice des Adrets 83160 LA VALETTE DU VAR N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné 1 0 1 8 3 0		Date:	28/04/2023
		Lieu:	LA GARDE CEDEX
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
		Signature	SOUCHE Alexis
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	8 000	payées par un établissement chargé du service des titres
	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	8 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		8 000

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. 5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
1							
M SOUCHE Alexis 250 Rue Jules Vallès 83130 LA GARDE	1	2022	50 000	7 620	2 986		

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 67 Avenue I & F JOLIOT CURIE 83130 LA GARDE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 0 3 5 8 9 7 4 0 0 0 2 2 Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 155	AS	15 277	878	1 418
	Autres immobilisations corporelles	AT	31 550	AU	30 294	1 256	625
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30	30	
TOTAL (II)		BJ	47 735	BK	45 571	2 163	2 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	55 880	BY	55 880	26 359
		Autres créances (3)	BZ	4 685	CA	4 685	3 123
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	200 104	CG	200 104	156 686	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 427	CI	4 427	3 127	
	TOTAL (III)	CJ	265 095	CK	265 095	189 295	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	312 829	1A	45 571	267 258	191 368

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 30 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceged Quadra

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	88 748	59 206
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 766	37 542
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	144 898	105 133
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	20 439	6 393
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 832	24 451
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 882	42 216
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	19 206	13 175	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	122 360	86 235	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	267 258	191 368	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	122 360	86 235	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	346 841	FH	1 450	FI	348 291	301 411
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	346 841	FK	1 450	FL	348 291	301 411	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	348 291	301 418
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	93 840	85 901	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 973	9 308	
	Salaires et traitements*					FY	127 193	104 363	
	Charges sociales (10)					FZ	59 225	60 523	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	742	1 512
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	2	162	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	289 976	261 770	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	58 315	39 648	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40	47	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	40	47	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	40	47	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	58 356	39 695	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	153	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 292	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 444	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	772	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	772	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	672	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 590 2 825	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	348 331 302 910	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	300 566 265 367	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	47 766 37 542	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	13 638 20 185	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 358 obligatoires A9 11 280	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	16 155	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	13 945	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 772	LC		LD	833	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	46 872	LO		LP	833
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	30	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	30	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	46 902	ØH		ØJ	833	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		ØØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	16 155	ML	16 155	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	13 945	MO	13 945
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	17 605	MU	17 605	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	47 705	NI	47 705	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	30	2G	30	
	TOTAL IV			13		NJ		NK	30	2H	30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	47 735	ØM	47 735		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL SUD CONTROLE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM		EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG		PH		
TOTAL I			RK			RM			RN		RO		
Terrains			PI			PJ			PK		PL		
Sur sol propre			PM			PN			PO		PQ		
Sur sol d'autrui			PR			PS			PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC		
Autres			QD			QE			QF		QG		
Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD			QE			QF		QG		
Matériel de transport			QH			QI			QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN		QO		
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		QT		
TOTAL II			QU			QV			QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN			QP			QQ		QR		
			44 829			742			45 571		45 571		
			44 829			742			45 571		45 571		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5	N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU	RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9	Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC	SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	Q8
Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9
Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
Emballages récup et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM					NO
TOTAL III													
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)		NZ	
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL SUD CONTROLE</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV	30	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	55 880		55 880					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 485		4 485				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	199		199					
	Charges constatées d'avance		VS	4 427		4 427					
	TOTAUX			VT	65 021	VU	65 021	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 832		27 832						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 726		10 726						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 962		21 962						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 566		6 566					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 952		13 952					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 676		1 676						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 439		20 439						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 206		19 206						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	122 360	VZ	122 360					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2						
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	47 766	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	10 590	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ	4 053	
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			MB					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	62 409	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								
		- imposées aux taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI	XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)			XI	62 409		XJ		
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*					ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	62 409		XO		

Désignation de l'entreprise : <u>EURL SUD CONTROLE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		9 262
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>EURL SUD CONTROLE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *												
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB															
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	37 542		Dividendes	- Autres réserves	ZD	29 542														
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	8 000														
					Report à nouveau		ZF															
	TOTAL I	OF	37 542			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	37 542													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	17 508	13 111									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	24 840	24 840									
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 474	5 690									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	46 018	42 261									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	93 840	85 901									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 098	1 098									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										YZ	7 875	8 210									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	8 973	9 308									
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	69 368	61 540									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	12 531	11 808									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*										OB	71 160										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%									
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP 1 0 1 8 3 0										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.J.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG											
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL					
											Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
											Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12.8%	0%	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧) (9)		(A)				
	CADRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩) (10)			(B)			
	CADRI C : autres plus-value taxable à 19% (1) (11)				(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %		Solde des moins-values à 12.8 %	
		②		③		④	
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %			
①		②	③	④		⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

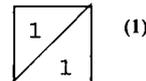
Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	348 291
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	348 291
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	19 023
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	49 977
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	69 002
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	279 289
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	279 289
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	348 291	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 0 0 3 5 8 9 7 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL SUD CONTROLE

ADRESSE (voie) 67 Avenue I & F JOLIOT CURIE ZI TOULON EST - LA BASTIDE VERT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SOUCHE Prénom(s) Alexis

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 081182 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

Adresse : N° 250 Voie Rue Jules Vallès

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SUD CONTROLE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : : 67 av.l et F.Joliot Curie, ZI TOULON EST- LA BASTIDE VERTE

83130 LA GARDE



RCS TOULON B 400 358 974

Rapport de gestion présenté par la gérance À l'assemblée générale ordinaire annuelle Le 22 juin 2023

(Opérations de l'exercice clos le 31/12/2022)

Le soussigné, Alexis SOUCHE, associé unique et seul gérant de l'E.U.R.L. SUD CONTROLE, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de l'entreprise durant l'exercice écoulé, en vue de l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

Au regard de chaque chiffre du bilan et du compte de résultat, figure le chiffre correspondant pour l'exercice antérieur.

SITUATION COMPTABLE :

Au cours de l'exercice écoulé les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 348 291 € contre 301 418 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 15,55 %.

Parallèlement, les charges d'exploitation sont passées à 289 976 € contre 261 770 € au titre de l'exercice précédent, en hausse de 10,78 %.

La hausse du volume d'affaires constatée combinée à la hausse des charges d'exploitation, ont quand même permis à la société de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire de 58 315 € pour l'exercice contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 39 648 € pour l'exercice antérieur.

Les produits financiers au cours de cet exercice se sont élevés à 40 € et les charges financières ont été nulles, soit un résultat financier positif de 40 € contre un résultat financier positif de 47 € pour l'exercice antérieur.

Enfin, les produits exceptionnels ont été nuls ainsi que les charges exceptionnelles, d'où un résultat exceptionnel nul contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 672 € pour l'exercice antérieur.

Au final, après comptabilisation d'un crédit d'impôt 1 200 €, et d'un impôt sur les sociétés de 11 790 € la société a dégagé un bénéfice net comptable pour l'exercice 2022 de 47 766 euros contre un bénéfice de 37 542 euros l'an passé.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Aucun changement dans les modes et les méthodes de comptabilisation n'a été opéré par rapport au début d'exercice, ni par rapport à l'exercice antérieur.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de 47 766 € de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau : 41 766 €.
- Dividendes bruts : 6 000 €. Ces dividendes seront soumis d'une part à la CSG-CRDS-RSA au taux de 17,20% uniquement sur 10% du capital social soit sur 762 euros pour une somme de 131 euros (le reste donc de 5 238 euros sera soumis à la sécurité sociale des indépendants) et d'autre part à la FLAT TAX au taux de 12,8 % sur la totalité des dividendes bruts, soit la somme de $6\,000 \times 12,8\% = 768$ euros. Ces prélèvements sociaux et fiscaux seront directement acquittés par la société SUD CONTROLE EURL par le biais de l'imprimé cerfa n° 2777-D, soit un montant de dividendes nets distribués à l'associé de 5 101 €.

FAITS SIGNIFICATIFS ET MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Néant.

REMUNERATION DE LA GERANCE :

Je vous demande de bien vouloir ratifier la rémunération nette versée au gérant pour l'exercice clos le 31/12/2022 à la somme de 50 000 euros, le remboursement de frais dans le cadre de l'accomplissement de son mandat de 2 986 € et les indemnités de déplacement de 7 620 €.



COMMENTAIRE SUR LE RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable, il a été réintégré :

- La somme de 2 053 € pour la CSG non déductible,
- La somme de 2 000 € pour un don art.238B du CGI,
- La somme de 11 790 € d'impôt sur les sociétés.

Il a été déduit :

- La somme de 1 200 € de crédit d'impôt,

Le résultat fiscal s'élève à un bénéfice de 62 409 €.

Au 31/12/2022 le montant des déficits reportables sur les exercices bénéficiaires à venir est nul.

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Bail commercial des locaux avec la SCI XELA pour un loyer mensuel de 1 800 € H.T.

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT :

L'économie française s'est vue impactée, durant ces derniers mois, de façon globale suite à des instabilités géopolitiques et une forte pression inflationniste.

PERSPECTIVES D'AVENIR :

Pour cet exercice 2022, le volume d'activité de la SARL SUD CONTROLE a nettement augmenté puisqu'il est passé de 301 411 € à 348 291 €, en hausse de 15,55 %. En même temps les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées quoique qu'en hausse. De ce fait l résultat d'exploitation est largement bénéficiaire.

Le marché évolue de façon incertaine, toutefois la notoriété de notre société est assurée, notamment grâce aux recommandations des anciens clients.

La maîtrise des charges d'exploitation et notamment la politique salariale, sera une nouvelle fois au centre de la politique générale de la société.

L'objectif consiste à de nouveau faire progresser le chiffre d'affaires et de permettre la réalisation d'un bénéfice net comptable, dans un marché fortement concurrentiel.



CHARGES SOMPTUAIRES : (CGI, art. 223 *quater* et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée ;

FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL : (CGI, art. 223 *quinquies* et 39-5) ;

Néant.

Le gérant, associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'M' followed by a large, flowing 'L'.

SUD CONTROLE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : 67 av.I et F.Joliot Curie, ZI TOULON EST- LA BASTIDE VERTE

83130 LA GARDE



RCS TOULON B 400 358 974

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 22 juin à 19 heures, A LA GARDE,

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue sur la convocation du gérant. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis SOUCHE, associé unique et gérant.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Alexis SOUCHE : 1 part

Total égal à 1 part : soit la totalité du capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- ◆ Les statuts de la société
- ◆ La copie de la lettre de convocation
- ◆ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire arrêtés à la date de clôture de l'exercice ;
- ◆ Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- * Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- * Approbation des comptes annuels, affectation et répartition du résultat et quitus au gérant ;
- * Rémunération du gérant ;
- * Questions diverses.



Puis le président donne lecture des rapports sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin, il ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport du gérant sur sa gestion pendant l'exercice écoulé approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion. Elle approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée donne, pour l'exercice écoulé, quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un bénéfice net comptable de 47 766 €.

L'assemblée décide de lui donner la répartition suivante :

- Report à nouveau : 41 766 €.
- Dividendes bruts : 6 000 €. Ces dividendes seront soumis d'une part à la CSG-CRDS-RSA au taux de 17,20% uniquement sur 10% du capital social soit sur 762 euros pour une somme de 131 euros (le reste donc de 5 238 euros sera soumis à la sécurité sociale des indépendants) et d'autre part à la FLAT TAX au taux de 12,8 % sur la totalité des dividendes bruts, soit la somme de $6\,000 \times 12,8\% = 768$ euros. Ces prélèvements sociaux et fiscaux seront directement acquittés par la société SUD CONTROLE EURL par le biais de l'imprimé cerfa n° 2777-D, soit un montant de dividendes nets distribués à l'associé de 5 101 €.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



TROISIEME RESOLUTION :

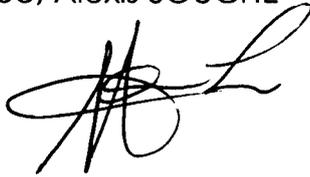
L'assemblée générale ratifie la rémunération nette versée au gérant pour l'exercice 2022, soit un montant annuel de 50 000 euros.

Le gérant a pu prétendre en outre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, soit la somme de 2 986 € au titre de remboursement de frais et 7 620 € au titre des indemnités de déplacement.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président, associé unique présent.

Le gérant, Associé unique, Alexis SOUCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AS', written over a horizontal line.